

11 MENER UNE VEILLE D'INFORMATIONS TOUT AU LONG DE LA CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITÉS

La **CONSTRUCTION D'OFFRES D'ACTIVITÉS** est une démarche proactive de développement local qui permet de maintenir, créer, développer des entreprises, des emplois, des services à partir des potentiels locaux. Elle est applicable à tous les types d'espaces ruraux qui rencontrent des problèmes d'emploi.

Cette fiche est issue d'une journée d'échanges de pratiques qui s'est tenue en 2011 dans le cadre de L'ATELIER PERMANENT DE LA CONSTRUCTION D'ACTIVITÉS : un lieu de réflexion et de production collectives piloté par la Plate-Forme régionale développement rural, ouvert aux acteurs qui s'intéressent à la création d'activités.

Cette fiche est destinée à des acteurs en phase de :

- ↘ réflexion pour bâtir une stratégie en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises,
- ↘ construction d'un plan d'action,
- ↘ conduite d'actions de construction d'offres d'activités.

Elle devrait vous permettre de :

- ↘ comprendre la notion de veille et son intérêt,
- ↘ repérer les différentes modalités de mise en œuvre,
- ↘ identifier les conditions pour que la veille soit au service de l'action.

Elle propose des réponses à 6 questions :

- ↘ Qu'est-ce que la veille ?
- ↘ A quoi sert la veille ?
- ↘ Que s'agit-il de repérer, de recueillir comme informations ?
- ↘ Qui mène la veille ?
- ↘ Comment s'y prendre ?
- ↘ Quelles garanties pour une veille au service de l'action ?

QU'EST-CE QUE LA VEILLE ?

- ↘ La veille est une attitude de vigilance permanente par rapport à des facteurs influant la construction d'offres d'activités sur sa zone d'intervention.
- ↘ La veille est pensée pour l'action, elle doit l'alimenter. Ce n'est pas une fin en soi.

A QUOI SERT LA VEILLE ?

- ↘ **permettre une réactivité** face à des opportunités, des situations d'urgence (une entreprise en difficulté, des conditions de reprise difficiles...) ou des situations qui ont évolué (en matière d'emploi...)
- ↘ **alimenter, actualiser un diagnostic**
- ↘ **faire prendre conscience de la nécessité d'agir** et argumenter auprès des décideurs
- ↘ **enclencher** de nouvelles actions de construction d'offres d'activités et identifier des potentiels d'activités
- ↘ **faciliter la mise en œuvre** des actions en cours : en repérant des personnes ressources, des financements...

La veille concerne toutes les étapes de la construction d'offres d'activités, de la détection de potentiels à l'installation du créateur.

QUE S'AGIT-IL DE REPÉRER, DE RECUEILLIR COMME INFORMATIONS ?

- ↘ **des indices, des signaux**
qui alertent l'agent sur des situations qui peuvent poser problème en lien avec la création d'activités et l'emploi.
Ex : des évolutions dans la filière bois, des demandes de familles sur la garde d'enfants et le portage de repas...
- ↘ **des personnes à mobiliser**
intéressées par ces questions et prêtes à s'impliquer, ou qui travaillent déjà ces questions, et qui pourraient faire partie d'un réseau de personnes ressources pour accueillir des porteurs de projets, faire partie d'un groupe local, travailler un potentiel d'activités....
- ↘ **des potentiels d'activités et d'accueil**
logements, locaux vacants, activités à transmettre, besoins non couverts des entreprises, de la population...
- ↘ **des porteurs de projets**
qui pourraient être intéressés par des offres d'activités...
- ↘ **des exemples d'activités**
pour faciliter l'échange d'expériences
- ↘ **des pistes de financements**
pour des études de faisabilité, des investissements...
- ↘ **des créneaux de diffusion des offres**
de nouveaux salons, sites internet, revues professionnelles...
- ↘ **des partenaires locaux**
des changements d'interlocuteurs, de nouvelles missions

QUI MÈNE LA VEILLE ?

TOUT LE MONDE !

Tout le monde a des informations. Les agents de développement, des élus, des habitants, des usagers, des chefs d'entreprise, des secrétaires de mairie, des techniciens... peuvent collecter des informations.

L'agent de développement doit savoir comment agir pour capter les informations des autres, il doit donc organiser son système de veille.

COMMENT S'Y PRENDRE ?

La veille est à adapter au contexte local, elle diffère en fonction de ses objectifs et des autres systèmes de veille existants. Elle peut prendre des formes différentes et complémentaires.

3 APPROCHES COMPLÉMENTAIRES

- ↘ **avoir une posture spécifique** en tant qu'agent de développement : une attitude permanente de curiosité, d'écoute, d'observation, de questionnement, en étant sur le terrain et en étant repéré comme un interlocuteur légitime.
- ↘ **conduire des actions d'animation de réseau** : en étant vigilant à des croisements d'informations venant de divers réseaux...
- ↘ **mettre en place un système de veille** adapté aux besoins de l'agent de développement, en anticipation ou en lien avec des actions en cours :
 - ↘ une veille documentaire, sur internet... en se créant des outils de veille,
 - ↘ la présence dans des lieux ciblés : un groupe de travail sur l'emploi-formation, une assemblée générale...
 - ↘ la construction et l'animation de groupes de veille : comité local d'installation, *villages d'accueil* du Beaujolais vert...
 - ↘ la recherche ponctuelle d'informations spécifiques.

ZOOM SUR...

↘ La veille de terrain

Cette veille de terrain suppose d'être en proximité : aller au café, passer dans les mairies quand on est amené à travailler dans telle ou telle commune... La collecte d'informations peut se faire "par opportunisme" : lorsqu'on est amené à rencontrer des chefs d'entreprises, des partenaires de l'emploi-formation... sur un sujet donné, on en profite pour poser des questions sur d'autres sujets !

↘ La veille documentaire

Pour une veille sur la société, pensez au Credoc, à l'Insee ...

Pour une veille réglementaire, consultez par exemple Localtis, Graines de doc...

Sur internet, certains outils de veille sont payants : Digimind, Squido, KB grawl, Web site watcher... et d'autres gratuits, comme les agrégateurs de flux RSS : Bloglines, Netvibes...

N'OUBLIEZ PAS !

Pour être fructueuse, votre démarche de veille doit être menée :

- ↘ sur votre territoire d'intervention mais aussi en dehors
- ↘ en permanence, mais aussi ponctuellement, en lien avec une action

QUELLES GARANTIES POUR UNE VEILLE AU SERVICE DE L'ACTION ?

- ↘ **Etre en veille, c'est avant tout une posture** : être sur le terrain, au contact, en proximité, être aux aguets, réactif, à l'écoute, observer...
- ↘ **Se faire identifier, être repéré comme un interlocuteur légitime** : la veille doit être redirigée vers vous
- ↘ **Etre rigoureux, organisé pour traiter les informations recueillies** : les stocker, les organiser, les trier, les actualiser
- ↘ **Vérifier, valider, utiliser les informations** : en croisant et diversifiant ses sources, en partageant les informations, et en les analysant pour prendre des décisions sur l'utilisation de certaines données.
- ↘ **Formaliser sa pratique** :
 - ↘ Pour pouvoir remobiliser des informations quelques temps après les avoir recueillis, les transférer à un collègue, des partenaires...
 - ↘ En réfléchissant en amont : quelles informations m'intéressent ? Quels sont mes besoins ? Et en restant centré sur la définition des objets de la veille.
Pensez à la méthode : QQQCCP pour définir le périmètre de veille : Qu'est ce que je recherche ? Qui ? Où ? Quand ? C'est comment ? Combien ? Pourquoi ?
 - ↘ En se construisant des outils facilement utilisables et mutualisables : des tableaux de suivi qu'on remplit au fur et à mesure, des bases de données...

ATTENTION À NE PAS METTRE EN PLACE DES SYSTÈMES IMPOSSIBLES !